

Conseil d'Administration N° 2  
 Séance du 17 octobre 2024

➤ **Membres à titre délibératif :**

<input checked="" type="checkbox"/> M.Bordage	<input checked="" type="checkbox"/> M.Vessella	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Leconte	<input type="checkbox"/> Mme Lefoul-Thomas
---	--	---	--

**Représentants des parents d'élèves**

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Charpentier	<input checked="" type="checkbox"/> M. Costera	<input checked="" type="checkbox"/> M. Le Danff	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Letourneur	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Benoit
<input type="checkbox"/> Mme Penant	<input checked="" type="checkbox"/> M. Piron			

**Représentant des collectivités et personnalités qualifiées :**

<input type="checkbox"/> Mme Brichet	<input checked="" type="checkbox"/> M. Muhammad	<input type="checkbox"/> Mme Charraud	<input checked="" type="checkbox"/> M. Sauloup
--------------------------------------	---	---------------------------------------	--

**Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation :**

<input checked="" type="checkbox"/> M. Ramon	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Nuel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Thro	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Caperan	<input checked="" type="checkbox"/> M. Lannezval
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Tiercelin	<input type="checkbox"/> M. Verhulst			

**Représentant des personnels ATSS :**

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Fresnay	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Menant
---	--

**Représentants des élèves :**

<input checked="" type="checkbox"/> Noëlie Brochard	<input checked="" type="checkbox"/> Girault-Degand Cassandre	<input checked="" type="checkbox"/> Erwan Durand
---	--	--

➤ **Membres à titre consultatif :**

<input type="checkbox"/> Mme Avignon (agent comptable)
--

Le quorum (14 membres minimum) étant atteint, M. Bordage ouvre la séance à 18h05.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Nathalie Tiercelin.

Le point contrat téléphonie est retiré de l'ordre du jour.

**1 – Adoption du compte rendu du précédent C.A.**

M. Bordage soumet aux membres du Conseil d'Administration l'adoption du compte rendu du précédent C.A. en date du 19 septembre 2024.

Toutefois, le compte rendu n'ayant pas été envoyé à un certain nombre de nouveaux membres élus, celui-ci est parcouru en présence de tous.

Un parent délégué fait remarquer qu'une question posée par les parents n'a pas été notée sur le P.V. et souhaite que cette remarque soit rajoutée au point n°9 du compte-rendu : « Les parents d'élèves posent la question de connaître l'état d'avancement du projet du nouveau parking. »

Vote du compte rendu du précédent C.A. avec ajout de la phrase

**Délibération n° 12**

**Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

## **2 – Installation du nouveau CA et présentation de ses membres**

M. Bordage présente le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Collège Val d'Oudon aux nouveaux membres. Un tour de table permet à chacun de se présenter en tant que membres ou représentants.

## **3 – Installation des différents conseils et commissions**

M. Bordage présente aux membres du C.A. le tableau complété avec les membres des divers conseils et commissions des instances institutionnelles. Il le soumet au vote des membres du Conseil d'Administration.

Un parent d'élève demande que soit modifié le document expliquant le fonctionnement de la Commission éducative car la syntaxe actuelle peut donner lieu à un contresens. La modification est actée.

Chez les élèves, il n'y a pas de membre de la Commission restauration en raison d'une rotation au niveau des élèves présents à cette commission, ce qui permet d'assurer une meilleure représentativité des collégiens.

Les parents demandent que les descriptions/rôles des différentes commissions soient envoyés en amont des candidatures aux élections, en début d'année par exemple. Cela faciliterait la visibilité de ces commissions ainsi que leur lisibilité, favorisant, de fait, le nombre de candidatures des parents.

M. Bordage fait remarquer que la Commission permanente était obligatoire il y a quelques années mais que ce n'est plus le cas actuellement. Cependant, si d'aventure les personnels souhaitaient en faire la demande, celle-ci pourrait de nouveau siéger.

### **Délibération n° 13**

**Pour : 22          Contre : 0          Abstention : 0**

## **4 – Règlement intérieur du CA**

Le Chef d'établissement procède à un rappel sur le fonctionnement du CA et fait remarquer que la composition du CA est normée. Les membres devraient être au nombre de 27 mais il manque 3 élus.

A la suite de cela, le règlement intérieur du CA est soumis au vote.

### **Délibération n°15**

**Pour : 22          Contre : 0          Abstention : 0**

## **5 - Indemnités Mission Particulière**

Le collège dispose de 6 IMP (indemnités de missions particulières) taux 3  
(rappel : taux 3 100% - taux 2 : 50% - taux 1 : 25 %)

La répartition retenue est la suivante :

- EPS : 1 IMP Taux 3
- RUPN : 2 IMP Taux 3
- Prévention du décrochage scolaire : 1 IMP Taux 3
- Référent culture : 1 IMP Taux 2 (= 0,5 Taux 3)
- Référent E3D : 1 IMP Taux 2 (= 0,5 Taux 3)
- Devoirs faits : 1 IMP Taux 2 (= 0,5 Taux 3)
- Webmestre : 1 IMP Taux 2 (= 0,5 Taux 3)

En ce qui concerne le label E3D (Etablissement en démarche de développement durable), le Chef d'Etablissement rappelle que le collège doit renouveler sa labellisation, voire candidater au 3<sup>ème</sup> niveau, ce qui justifie une IMP en raison du travail conséquent de préparation que cette candidature induit.

Le Chef d'Etablissement note également que le nombre d'IMP distribué n'est pas équivalent mais inférieur au travail réellement effectué par les bénéficiaires de ces IMP.

Cette proposition de répartition a été présentée au préalable en conseil pédagogique le 26 septembre 2024.

#### **Délibération n° 16**

**Pour : 22          Contre : 0          Abstention : 0**

### **6 – Conventions diverses**

M. Bordage présente la convention avec l'association Récréa'Lion pour intervenir sur le temps de la pause méridienne :

Intervention sur la cour de récréation d'animateurs les 2 lundis midis avant les vacances scolaires.

#### **Délibération n° 14**

**Pour : 22          Contre : 0          Abstention : 0**

### **7 - Banalisation du mercredi 11 décembre 2024**

La demande de banalisation du mercredi 11 décembre pour faire passer des oraux aux élèves de 3<sup>ème</sup> est soumise à l'approbation des membres du CA.

M. Bordage indique que cet oral est l'occasion de rendre compte du stage suivi par les élèves de 3<sup>ème</sup>, qui aura lieu du 13 au 15 novembre 2024. Il précise que les élèves sont accueillis selon les modalités de l'examen et les enseignants sont répartis en jury de 2 personnes. Tous les enseignants et de nombreux personnels sont mobilisés lors de cette épreuve, c'est pourquoi il est nécessaire de banaliser une matinée ; les élèves des autres niveaux n'auront donc pas cours ce jour-là.

Rappel des dates du DNB : les 26 et 27 juin 2025.

#### **Délibération n° 17**

**Pour : 22          Contre : 0          Abstention : 0**

### **8 – DBM pour info**

Pour information les 1205.79€ de crédits globalisés 2024 ont été attribués aux droits de reprographie suite au vote du CA du 19 septembre 2024.

### **9- Questions diverses**

Questions des parents d'élèves.

#### 1) Election au CA

Les parents d'élèves, soucieux de rester dans l'esprit de l'engagement du collège pour le développement durable, demandent si un vote / une élection pourrait être évité lorsqu'il n'y a qu'une seule liste candidate à l'élection de parents délégués. Cela réduirait le gaspillage de papier, de temps et d'énergie de part et d'autre.

Le Direction confirme que le vote est obligatoire car légal (prescription du code de l'éducation).

## 2) Projet de parking

M. Bordage souhaite l'organisation d'une réunion avec la Ville, le Département et le Collège pour évoquer la situation de la circulation autour de l'établissement.

Étant premier adjoint à la délégation aux finances de la commune du Lion d'Angers, membre du Conseil Communautaire de la CCVHA et Conseiller départemental de Maine-et-Loire, M. Muhammad prend la parole pour expliquer la situation actuelle et où en est le dossier, puisqu'il siège dans les instances décisionnaires concernées :

La réflexion globale concerne la sécurité aux abords du collège.

Le département est tenu de gérer et construire les infrastructures. Il a été acté le principe d'une autorisation de programme de 10 millions d'euros pour l'agrandissement du collège Val d'Oudon. Les travaux d'études ont commencé en ce qui concerne les services gestionnaires des futurs travaux. Entre ces études et la réalisation, il y aura un certain temps écoulé.

M. Muhammad rappelle que beaucoup de parents stationnent ou s'arrêtent sur les lignes jaunes autour du collège et que cela provoque des nuisances de circulation supplémentaires et de l'insécurité.

M. Muhammad attire l'attention sur le fait que deux études – indépendantes l'une de l'autre - sont en cours :

- d'une part la création d'une entrée plus sécurisée pour les élèves du côté du stade de foot stabilisé
- d'autre part la création d'une piste d'athlétisme à la place de ce même terrain de foot

Cette piste n'est pas au budget actuel et il ne s'agit que d'une étude de faisabilité.

Les parents d'élèves rappellent que les difficultés et risques pour les piétons persistent et qu'il est nécessaire que le prestataire ALEOP s'asseye également autour de la table des discussions.

Les adultes du collège sont attentifs, chaque jour, au bon déroulement du remplissage des bus et à la sécurité des élèves mais le risque est tout de même présent puisque les bus stationnent sur le trottoir (s'y garent et en repartent) rue Henri et Robert de Cholet, où circulent également les élèves.

Les parents d'élèves insistent sur la grande probabilité d'un accident dans cette zone. Tout le monde s'accorde à dire que l'insécurité est présente.

M. Muhammad propose d'organiser une réunion entre la Direction et le prestataire de transport ALEOP afin d'évoquer la régulation de la circulation entre la gare routière (devant Récréa' Lion) et le collège. Sur proposition de M. Bordage, il serait souhaitable qu'elle ait lieu un soir, au moment de la sortie du collège, afin que chacun puisse observer.

Par ailleurs, le Chef d'établissement assure que le temps global entre le départ des premiers et des derniers élèves n'est pas plus long qu'avant, bien que le collège ait trouvé un principe temporaire de régulation de la sortie des élèves induisant un départ plus tardif de quelques minutes pour les deux premiers cars.

M. Muhammad conclut que l'organisation n'est pas simple et que des réunions de coordination et de concertation autour du projet de parking et modification de l'entrée du collège devront avoir lieu avec les principaux concernés.

Dernière remarque des parents d'élèves au sujet d'une communication erronée : L'APE a bien financé la table de pique-nique et un baby-foot, et non pas le FSE comme cela a pu être mentionné par ailleurs.

Le FSE a financé les tables de ping-pong et se charge des renouvellements de balles de baby-foot, de ping-pong et de raquettes, confirme la Direction.

Le prochain CA aura lieu le lundi 25 novembre à 18h.

M. Bordage déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance à 19h54.

La secrétaire

Mme Tiercelin



Le président

M. Bordage

